

- 1975 - acquisition de terrain
- construction de la cabane de chantée
après demande à la Mairie -
- 1976 dépôt permis n° 1 - refus le 6-10-76
(les équipements n'existent pas - trop excentré
mais le 7-7-76 M^r Palesi a obtenu 1 permis
avril 1977 M^r Charu " "
le 31-7-78 M^m Costanzo " "
- In toutes conditions sont identiques -
- 1979 2^{ème} demande refusée le 11-5-79
(espaces non équipés)
ils l'étaient pour Palesi Charu Costanzo
28-8-79 Recours gracieux auprès de
M. Villeret - refusé
- Nous payons la taxe d'habitation
depuis 1984 -
- fin 1987 autorisation de travaux -
construction de la chambre
- en 1989 autorisation de travaux
pour la « ruine » (relève la ruine cadastrale)
taxe de 398 F payée le 2-10-90
- depuis 2010 nous payons l'impôt foncier
sur les propriétés bâties.

Propriétaires d'un terrain à Roumézok
ayant bénéficié d'un permis de
construire

-
- M^r Gabrilli parcelle n° 653
mon voisin à l'est.
 - M^r Palsi parcelle n° 489
vers l'est voisin de Chanu
 - M^r Chanu parcelle n° 491
mon voisin à l'est.
 - M^{me} Costanzo parcelle n° 639
ma voisine au nord

Ma parcelle porte le n° 610